

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

TOUMA Marianne, «L'aire de dépiquage des Moulins (La Garde-Freinet, Var)»,
Freinet-Pays des Maures, n°11, 2014/2015, p. 39-53.



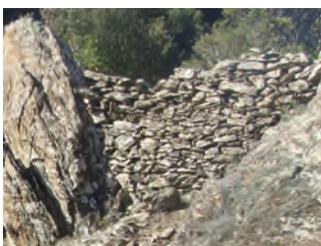
L'ancienne et la nouvelle
église de La Garde-Freinet



Des convalescents dans le
Var durant la Grande Guerre



Etude d'une aire à blé
avant sa destruction



Découverte d'apiers enclos
dans les Maures



Un hôtel à Saint-Tropez
dans les années 30

Freinet

Pays des Maures



Conservatoire du Patrimoine du Freinet
■ n°11 ■ 2014-2015

Sommaire

L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet Elisabeth SAUZE	3
Les Varois durant la Grande Guerre : l'œuvre d'Assistance aux Convalescents Militaires (ACM) Albert GIRAUD	31
L'aire de dépiquage des Moulins (La Garde-Freinet, Var) Marianne TOUMA (coll. B. SENDRA et R. KER)	39
Deux nouveaux apiers enclos dans les Maures Laurent BOUDINOT	55
Le <i>Latitude 43</i> Eric VIEUX	69

L'aire de dépiquage des Moulins (La Garde-Freinet, Var)

*Freinet,
pays des Maures*
■ n° 11, 2014-
2015,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

À l'occasion des travaux de contournement du village de La Garde-Freinet, des fouilles archéologiques préventives ont été réalisées en juin-juillet 2014 par la société Chronoterre Archéologie, sous la direction de Benoît Sendra. Le site est localisé sur le tracé de déviation de la RD 558, au lieu-dit « les Moulins ». Sa fouille fait suite à un diagnostic du Service Départemental d'Archéologie du Var, sous la direction de Patrick Digelmann. Elle a concerné deux secteurs. La première zone est centrée sur le menhir des Moulins et son environnement immédiat. Les vestiges anthropiques découverts à proximité se sont révélés être des tombes à incinérations du premier âge du Fer.

La deuxième zone, située à une trentaine de mètres au nord du mégalithe, consiste en une aire de dépiquage. C'est ce second espace qui est présenté ici. Les résultats de l'étude proviennent des données de la fouille archéologique, des recherches bibliographiques et du dépouillement d'archives (communales de La Garde-Freinet et départementales du Var). Les informations d'ordre général sur le dépiquage sont essentiellement tirées de deux ouvrages, celui d'Elie-Marcel Gaillard et Catherine Llaty¹ et celui d'Antoine Paillet².

La Garde-Freinet est une commune située à l'intérieur du massif des Maures, dans une zone boisée au relief montagneux. Le village se développe vraiment à partir du XIV^e siècle. Les fouilles archéologiques sur le plateau Saint-Clément en 1996 mettent au jour un épandage régulier de céramiques vernissées (datées du XVII^e au XIX^e siècle), correspondant à un amendement agricole et témoignant d'une mise en culture généralisée à l'époque moderne³.

L'agriculture méditerranéenne traditionnelle est fondée sur la trilogie céréales/vigne/olivier. Ce constat doit être nuancé à La Garde-Freinet, où les terres agricoles sont peu fertiles. En revanche, châtaigniers et chênes-lièges y poussent en abondance⁴. Les marrons, dits « du Luc », sont commercialisés dans toute la France et l'industrie du bouchon fait vivre jusqu'à 700 bouchonniers dans le courant du XIX^e siècle. Les vignes

**Marianne Touma
(coll. B. Sendra et
R. Ker)**

1. Gaillard (E.-M.), Llaty (C.), *Les blés de l'été*, Au temps des aires, éditions Alpes de Lumière, n°122, Aix-en-Provence, 1997.
2. Paillet (A.), *Archéologie de l'agriculture moderne*, éditions Errance, Paris, 2005.
3. Gazenbeek (M.), « La Garde-Freinet : Plateau Saint-Clément », *Bilan scientifique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 1996, p. 118-119.
4. Brun (J.-P.), *Carte archéologique de la Gaule. Le Var*, vol. 1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1999.

sont peu productives ; le vin est de qualité médiocre et ne supporte pas le transport. Les olives sont cultivées pour l'huile. Quant aux céréales, qui intéressent plus particulièrement notre propos, elles ne sont pas produites en quantité suffisante pour les besoins annuels des habitants qui doivent s'en procurer dans les communes voisines⁵. Les terres labourables sont peu nombreuses, parfois difficilement accessibles et de qualité souvent médiocre.

Toutefois, quoique réduite, l'activité céréalière a laissé des traces dans les archives et dans le paysage de la commune. Parmi elles, les aires de dépiquage forment un corpus intéressant. L'aire de dépiquage est le lieu où, avant l'apparition des moissonneuses-batteuses, les récoltes de céréales étaient égrenées.

L'étude de l'aire des Moulins, probablement aménagée dans le courant du XIX^e siècle, permet d'aborder le thème du paysage rural de La Garde-Freinet avant la mécanisation de l'agriculture.

L'aire dans le paysage

Généralités

De nombreuses techniques pour séparer le grain de la paille existaient : le chaubage consistait à frapper les gerbes contre une surface dure, de manière à séparer les grains de la paille. Il ne nécessitait pas d'outillage particulier, ni d'infrastructure et convenait pour les petites récoltes. Il était essentiellement pratiqué dans les régions montagneuses⁶. Le battage au fléau était réalisé sur une aire, en général de terre battue. Ce procédé était la norme dans la majeure partie des régions françaises, à l'exception de la Provence. Le dépiquage (ou foulage) utilisait la force animale. Il était essentiellement pratiqué dans le sud méditerranéen. Son principe fondamental consistait à faire piétiner les gerbes de blé par les sabots des animaux pour séparer le grain de la paille. Il pouvait être complété par le roulage, pour lequel les animaux traînaient un traîneau ou, plus tard, un rouleau. Il avait également lieu sur une aire.

Les plus simples des aires de dépiquage, et donc les plus répandues, étaient en terre battue, très soigneusement préparée pour recevoir la récolte. Leurs sols, très durs, offraient une surface plane et horizontale. Au centre était parfois installé un tourniquet autour duquel les bêtes tournaient. Les aires pouvaient être aussi construites en matériaux plus pérennes. Elles étaient alors pavées de galets ou dalles de pierre et rigidifiées régulièrement par des lignes d'éléments plus gros ou disposés de chant. Dans les parties montagneuses de Provence, les aires de petite superficie étaient dallées⁷. Les aires de dépiquage avaient souvent une forme circulaire induite par le mouvement de rotation des bêtes. Lorsque leur environnement l'imposait, elles pouvaient être rectangulaires, auquel cas les bêtes étaient menées dans un mouvement de va-et-vient.

Rappelons toutefois que les pratiques agricoles sont très diverses et les particularismes locaux, très fréquents.

5. A.D. Var, 3 PP 829, état de sections des propriétés foncières bâties et non bâties, 1819.

6. Gaillard (E.-M.), Llaty (C.), *op. cit.*

7. *Ibidem.*

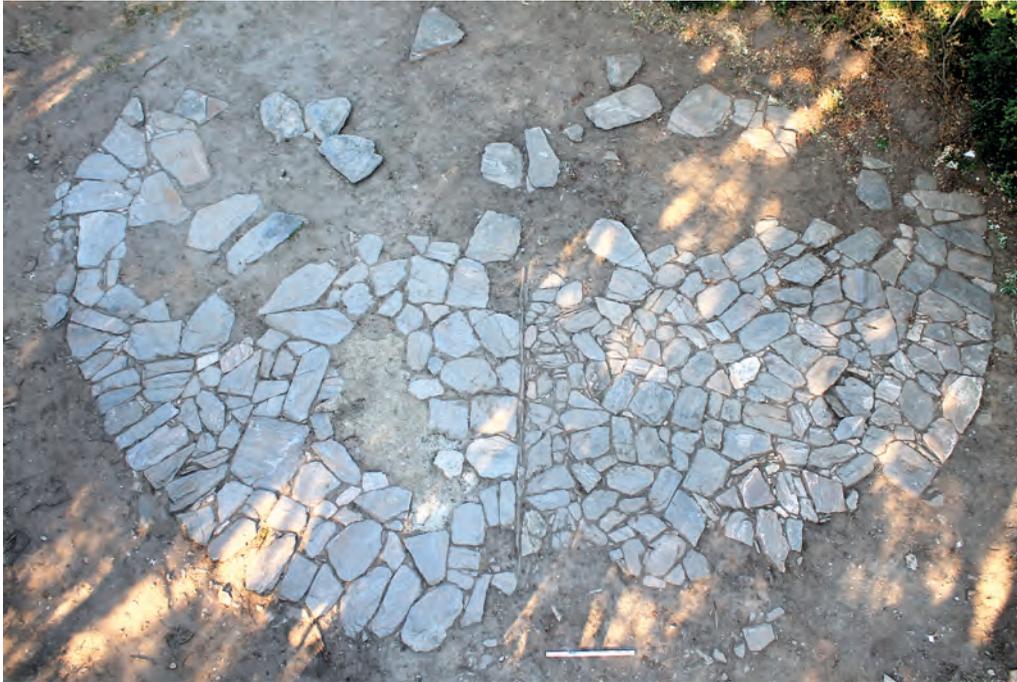


Photo 1.
Vue générale de l'aire
de dépiquage des
Moulins
(Photo M. Touma)

Emplacement et description de l'aire des Moulins

L'aire des Moulins est dallée, circulaire et conservée sur environ la moitié de sa superficie d'origine (ph.1). Elle est située sur le versant exposé à l'ouest du vallon des Moulins. Celui-ci présente une orientation approximativement nord/sud et des dimensions modestes (1,5 à 2 km de long, sur moins d'1 km de large). Le substrat rocheux est composé de micaschiste. Sa surface est très irrégulière, bien qu'elle ne présente qu'une pente d'environ 4 % à l'emplacement de l'aire. Ce léger replat est recouvert d'environ 0,30 m de terre végétale. Celle-ci a été arasée jusqu'à ne conserver qu'une épaisseur de 0,10 m, au-dessus de laquelle les larges dalles de l'aire ont été installées. Issues du substrat rocheux local (à l'exception d'une en quartzite), elles peuvent mesurer jusqu'à 1,30 m de long. Leur mise en place est soignée de manière à réduire les espaces entre les dalles. Aucun liant n'y a été observé, mais les interstices sont comblés par des fragments de micaschiste plus petits.

L'aire est partagée en son milieu par un raidisseur (fig.1 p.42). Il s'agit d'une série d'éléments visant à renforcer et stabiliser la structure générale de l'aire. Il se présente comme une fine ligne, orientée nord-est/sud-ouest, composée de petites dalles posées de chant et dont la surface supérieure s'aligne sur celle de l'aire. Au nord-ouest du raidisseur, une zone est formée de dalles de plus petites dimensions, n'excédant jamais 0,60 m de long, et d'une plus grande proportion de fragments posés de chant. La surface de l'aire n'est pas complètement horizontale. Elle reproduit une pente de 4%, suivant celle du substrat. L'aire ainsi aménagée présentait, selon toute probabilité,

un plan approximativement circulaire de 14 à 15 m de diamètre. Elle a toutefois été lourdement épierrée et sa superficie d'origine, restituée d'après les dimensions de la moitié conservée, est estimée à 120 m². Un récent sondage géotechnique a également perturbé la structure.

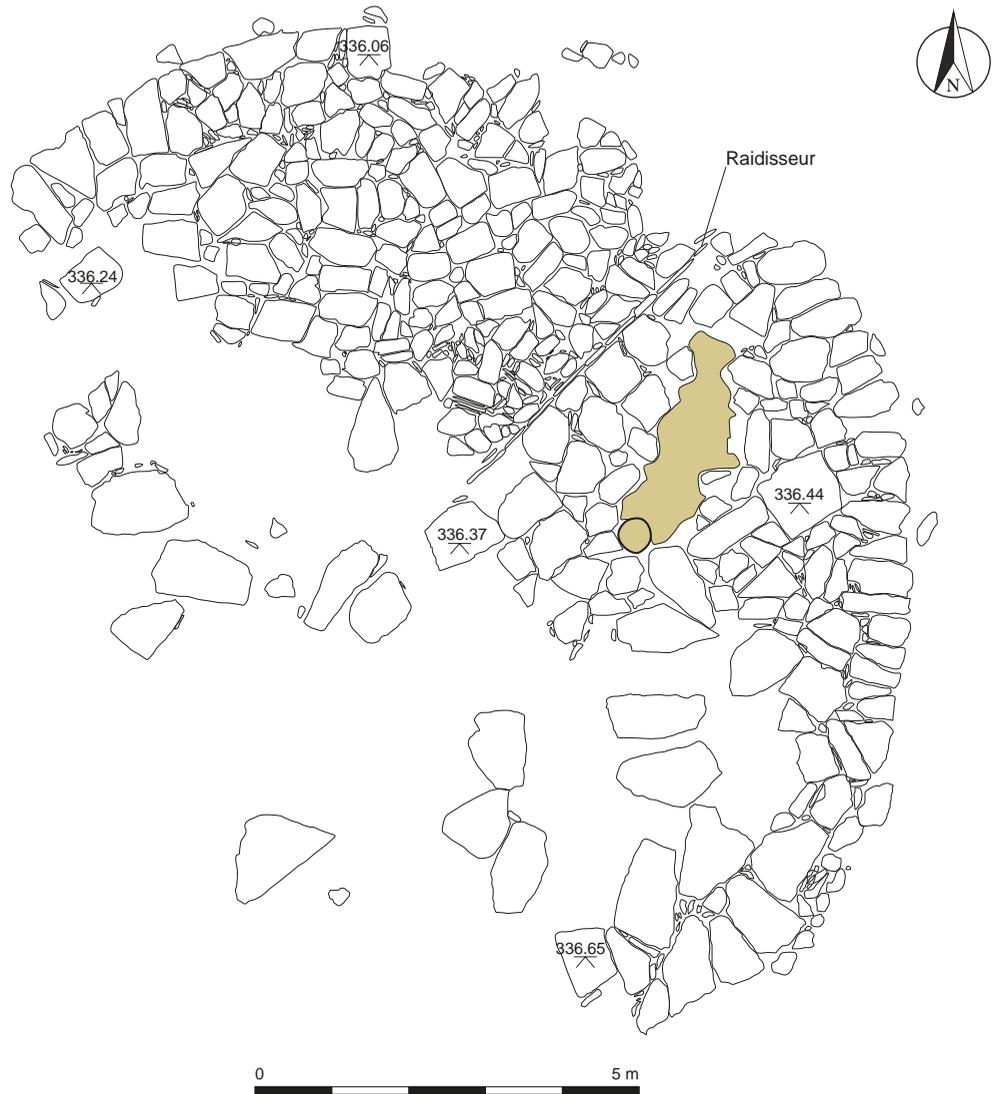


Figure 1.
Plan topographique
de l'aire de dépiquage
des Moulins.

DAO M. Touma, données
topographiques : R. Ker.

 Perturbations liées au sondage géotechnique
Altitudes en m NGF

Le dépiquage

Description du processus

La technique du dépiquage était connue depuis des siècles au Moyen-Orient et en Égypte. Ce procédé aurait été importé en France au moment des Croisades. Il nécessitait un climat chaud et sec afin que la paille soit courte et cassante. Il était ainsi réservé à quelques régions méditerranéennes, correspondant aux actuels départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et du Var⁸.

La moisson avait souvent lieu avant que le blé n'ait atteint sa complète maturité, afin d'éviter un égrenage accidentel dans les champs⁹. La récolte était alors mise en gerbes jusqu'à l'entière dessiccation du grain¹⁰. Elle était parfois disposée en attente près des aires, plusieurs semaines. Toutefois, le dépiquage ne pouvait avoir lieu que par temps sec et chaud. Les gerbes étaient alors étalées sur la surface de l'aire (airée). Les bêtes, le plus souvent couplées, étaient guidées par un homme au centre de l'aire ou attachées à un tourniquet central et piétinaient l'airée en cercles concentriques. Les animaux étaient sortis de l'aire pendant que les ouvriers retournaient les gerbes à la fourche. Puis le foulage recommençait. Si l'aire des Moulins disposait d'un tel tourniquet, il aurait dû se trouver dans la zone épierrée, mais aucune trace d'un creusement ou d'un socle en pierre soutenant une telle structure n'y a été retrouvée. On peut donc supposer que les animaux étaient menés par un homme.

Pour améliorer l'efficacité du dépiquage, un instrument de roulage pouvait être traîné par les bêtes. Le traîneau est l'héritier du *tribulum* antique. Il s'agissait d'un assemblage de planches dans lesquelles on incrustait, sur leur face inférieure, des silex ou des dents de fer. Au XIX^e siècle, le rouleau a progressivement remplacé le traîneau. Cette technique n'apparaît pas avant le dernier tiers du siècle dans le Var¹¹. Le rouleau présentait une surface de frottement avec parfois des aspérités. Il pouvait s'agir d'éléments de récupération, tels que des tambours de colonnes cannelées antiques ou de simples pierres. Le rouleau avait souvent une forme tronconique, plus adaptée au mouvement de rotation des bêtes. Aucun élément de roulage n'a été retrouvé sur l'aire ou à proximité. S'il en a existé, ils ont facilement pu être récupérés ou réutilisés.

On estime que 2 à 3 % des grains restaient piégés dans les gerbes, à la fin du processus. On procédait enfin au vannage pour débarrasser le grain de la balle et des débris de paille. À la fin du dépiquage, la paille, hachée et déchiquetée, ne pouvait plus être utilisée pour l'artisanat. Elle servait en revanche de fourrage et litière¹².

Économie et calendrier de l'aire

Le principal avantage du dépiquage était sa rapidité. Olivier de Serres¹³ estimait, au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, dans son *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, qu'une journée de foulage avec 32 bêtes équivalait à 32 jours de battage au fléau. Encore fallait-il avoir autant de bêtes. Leur nombre dépendait de l'importance de la récolte, de la taille de l'aire et naturellement des moyens dont disposait l'agriculteur. Ainsi certains dépiquages ne se faisaient qu'avec une seule bête ou une à deux paires.

8. Gaillard (E.-M.), Llaty (C.), *op. cit.*

9. *Ibidem.*

10. Paillet (A.), *op. cit.*

11. *Ibidem.*

12. *Ibidem.*

13. Agronome français (1539-1619).

L'aire des Moulins, de par sa petite superficie, ne pouvait vraisemblablement pas en accueillir davantage. Les équidés (ânes, mulets, chevaux) étaient, dans la mesure du possible, préférés aux bovins. Pour leur vitesse et leur maniabilité tout d'abord, les bovins ont le pas lent, alors que le trot rendait le procédé plus efficace. Pour leur contenance ensuite, le ramassage des déjections animales sur l'aire était moins pénible et moins fréquent lorsqu'il s'agissait de chevaux. Un grand nombre de bêtes était indispensable. Ainsi, à la saison du dépiquage, les élevages camarguais fournissaient les juments nécessaires au foulage des céréales des exploitations provençales¹⁴. Les paysans pouvaient aussi mettre en commun leurs bêtes pour toute la durée des opérations. À La Garde-Freinet, cependant, la modestie des récoltes ne nécessitait probablement que peu de bêtes pour la période de dépiquage.

Si le dépiquage présentait des avantages intéressants de rapidité, son coût était toutefois très important et tournait autour de 10 % de la valeur de la récolte¹⁵. Il nécessitait certes moins de main-d'œuvre que les autres techniques d'égrenage, mais requérait souvent de louer des animaux. Les pertes inhérentes à la technique du dépiquage n'étaient pas négligeables non plus, en particulier dans la commune de La Garde-Freinet, où le blé tendait à manquer régulièrement.

Comme indiqué précédemment, les moissons se faisaient avant que le grain n'arrive à complète maturité. Malgré des variations sensibles d'une année sur l'autre, en fonction des conditions météorologiques, la fauchaison ne commençait pas avant la mi-juin. Le foulage pouvait donc débiter quelques semaines plus tard et s'échelonner jusqu'à la mi-août, avant les orages. En effet, le dépiquage lui-même ne pouvait avoir lieu que par temps chaud et sec et les gerbes ne pouvaient être humides à ce moment, sous peine de voir le grain pourrir. Par ailleurs, la friction exercée sur la paille pour en détacher les grains était très peu efficace, si celle-ci n'était pas parfaitement sèche et cassante.

L'environnement agricole de l'aire des Moulins

Les aires dans le territoire agricole de La Garde-Freinet

Bien qu'on ignore le nombre et l'emplacement de toutes les aires de La Garde-Freinet, plusieurs d'entre elles sont observables dans la commune (fig.2 p.46) :

L'aire de Saint-Joseph (photo 2 p.45), située dans la partie nord du village, est de plan rectangulaire, des raidisseurs rythment très régulièrement l'espace. Sa superficie est de 180 m². Elle a été réparée en 1842 et entièrement dégagée en 2007. Elle fait aujourd'hui office de parking.

L'aire de Val d'Aubert¹⁶ (photo 3 p.45) n'a pu être observée en détail en 2014, car elle était alors recouverte de broussailles. Sa forme est adaptée à l'environnement : arrondie le long du chemin qui la borde au sud-ouest et rectangulaire sur les autres côtés. Le nivellement de l'aire est obtenu par la construction d'un mur de soutènement, côté chemin. Elle mesure environ 16 m sur 15, soit près de 250 m².

14. Paillet (A.), *op. cit.*

15. Gaillard (E.-M.), Llaty (C.), *op. cit.*

16. Je remercie Laurent Boudinot, qui m'a transmis les mesures exactes et la photographie de l'aire de Val d'Aubert, après nettoyage.



Photo 2 (à gauche).
Vue générale de l'aire
de Saint-Joseph
(photo M. Touma).

Photo 3 (à droite).
Vue générale de l'aire
de Val d'Aubert
(photo L. Boudinot).

Le mode de construction de ces deux aires est comparable à celui de l'aire des Moulins, avec l'utilisation de larges dalles de micaschiste posées à plat.

La rue et la place des Aires dans le vieux village font probablement référence à une ancienne zone de dépiquage, qui a donc été positionnée sur la carte des aires de La Garde-Freinet (fig.2 p.46).

L'aire des Moulins était privée selon toute probabilité. Son emplacement dans une propriété privée et ses dimensions modestes plaident pour cette hypothèse. On peut en revanche imaginer que les deux aires situées dans le village avaient vocation à être collectives.

À l'exception de celle de Val d'Aubert, très excentrée, les aires observables sont situées dans le village ou à proximité immédiate. L'aire des Moulins a donc une position très intéressante, dans le quartier des moulins à farine et à vent. Elle pose la question du mode de conservation des grains.

Le stockage des gerbes et le traitement des récoltes en plein air ne requièrent pas de granges. Un lien direct est en général constaté entre égrenage à l'extérieur et ensilage¹⁷. À La Garde-Freinet, les fouilles archéologiques n'ont jusqu'à présent pas livré d'aire d'ensilage. Les documents cadastraux, quant à eux, n'identifient ni grange, ni grenier. Sans certitude sur le mode de conservation des grains, on serait plutôt tenté de proposer la thèse de conservation des grains en silos.

La superficie de l'aire des Moulins ne permettait que de dépiquer de petites quantités de céréales, qui étaient ensuite peut-être directement amenées aux proches moulins à vent, sans même que le grain ne soit entreposé en silos.

17. Paillet (A.), *op. cit.*

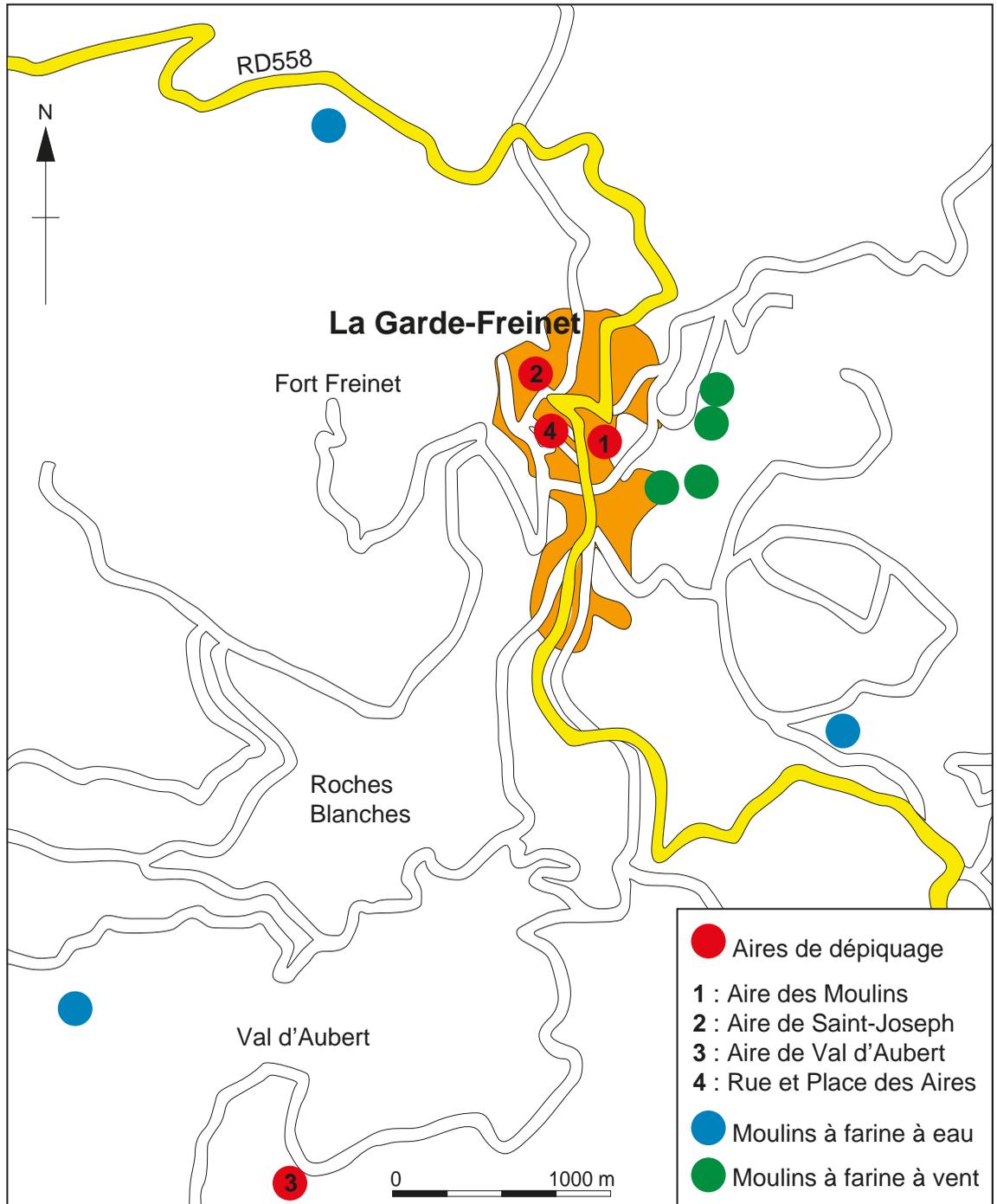


Figure 2.
Emplacements des aires de dépiquage connues et des moulins à farine du territoire de La Garde-Freinet.
Source : carte IGN, DAO M. Touma.

L'organisation du territoire agricole autour de l'aire...

Pour comprendre plus précisément la situation agricole liée à l'aire des Moulins, il convient de travailler à l'échelle des parcelles, visibles sur les anciens cadastres.

Sur ceux de l'Ancien Régime¹⁸, les parcelles font l'objet de descriptions détaillées. L'aire n'y est pas mentionnée, car elle n'était pas encore construite.

La superposition du plan des fouilles archéologiques au cadastre napoléonien¹⁹ de 1815 permet de situer l'aire des Moulins sur la parcelle 11 de la feuille E1 de Saint-Clément. Il n'est jamais précisé dans les documents de cette époque qu'une aire de dépiquage y est aménagée. Toutefois, les descriptions des parcelles y sont très succinctes ; seules leurs natures sont indiquées : un pré pour la parcelle 11. Par ailleurs, les aires déjà installées en 1815 y sont mentionnées comme telles et font l'objet de parcelles séparées. Il est donc très probable que l'aire des Moulins ait échappé au fisc. L'hypothèse de la construction de l'aire dans le courant du XIX^e siècle est confirmée. Cette datation correspond de plus à une vague de construction d'aires dallées ou pavées dans la même période.

L'aire des Moulins recevait, selon toute vraisemblance, les moissons des terres céréalières proches. Une zone autour de l'aire a été circonscrite pour l'étude du parcellaire. La limite occidentale est naturellement déterminée par la présence du village. Au nord, au-delà du chemin du Plan-de-La-Tour, se trouvait une autre aire, dans la parcelle 188 de la section C²⁰. Ainsi, le chemin fait office de limite septentrionale. Au sud et à l'est, le bornage a été plus arbitraire et visait essentiellement à positionner les plus proches moulins à farine. Les céréales produites étaient le froment, le seigle et l'avoine. Dans les matrices cadastrales²¹, les terres céréalières sont divisées en deux grandes catégories : les terres labourables et les essarts.

Les terres labourables étaient peu nombreuses. En fonction de leurs possibilités d'irrigation et de leurs rendements, elles étaient réparties en 3 classes. La première correspondait à un assolement biennal : une année en froment, la suivante en seigle. La seconde intégrait une année de repos en plus (assolement triennal). La troisième prévoyait deux années de repos (assolement quadriennal).

Les terres essartées « sont situées en général sur les collines, en pente raide. Il y en a très peu en plaine. Le sol en est sablonneux à pierreux. Elles sont couvertes de ciste noir, de pins et d'autres plantes qu'on coupe et qu'on fait brûler sur les lieux²². »

Elles étaient défrichées l'été précédant la mise en culture. Celles de première classe étaient semées en froment la première année, en seigle la seconde, et laissées au repos les 10 années suivantes. Les années de repos étaient portées à 16 pour les terres de seconde classe. Outre la rareté des récoltes possibles, le rendement n'y excédait pas 4 à 4,5 pour 1.

Dans l'environnement proche de l'aire, la majorité des parcelles n'était pas plantée en céréales, en 1819 (fig.3 p.50). Les terres labourables étaient rares et de qualité souvent moyenne (Tableau 1 p.49). Les essarts représentaient une plus grande superficie, mais n'étaient que très rarement mis en culture. Les autres activités agropastorales étaient la culture de la vigne (parcelles 29, 31, 38, 41 et 44) ; l'élevage, comme en témoignent

18. A.C. La Garde-Freinet, CC 6 et suivantes.

19. A.D. Var, 3 PP 063 08.

20. A.D. Var, 3 PP 063 05.

21. A.D. Var, 3 PP 829 et suivantes

22. A.D. Var, 3 PP 829.

une importante superficie de prés (parcelles 1, 7, 11, 13 et 43) et la présence de deux bergeries (parcelles 3 et 6), l'exploitation des châtaigneraies (parcelles 12, 14, 22 et 42) et des bois (parcelles 15, 17, 21 et 23) pour le liège, dont on faisait les bouchons, ou les pins, qu'on transformait en planches.

Les parcelles étaient dispersées entre plusieurs propriétaires, dont certains n'en possédaient qu'une ou deux. Certaines familles regroupaient cependant plusieurs terrains : Amic, Serret, Courchet, Colle... Les Amic étaient des notables : le père, Jacques, avocat, possédait les parcelles 5 à 12 ; ses fils, César et Louis Marius, étaient respectivement notaire et médecin. Ils agrandirent le patrimoine familial en faisant l'acquisition des parcelles 13 à 16. Ils pourraient avoir fait construire l'aire des Moulins sur un de leurs prés (parcelle 11) à cette occasion. En effet, l'acquisition de la terre emblavée (16) et mitoyenne de la parcelle 11, un pré de qualité médiocre, semble un préalable logique à la construction de l'aire de dépiquage. L'achat des terres avait eu lieu entre 1819 et 1825. L'aménagement de l'aire a ainsi probablement été réalisé dans le second quart du XIX^e siècle. Or, il semble évident que les frères Amic n'ont jamais cultivé leurs terres eux-mêmes. Elles étaient probablement confiées à un ou plusieurs agriculteurs, en fermage ou en métayage. Une aire de dépiquage dallée faisait rejaillir un certain prestige sur son propriétaire. Il s'agissait peut-être aussi de créer un espace où les récoltes seraient plus facilement surveillées et décomptées.

En moins de 50 ans, le paysage rural du quartier des Moulins évolue nettement (fig.4 p.51). Les terres labourables diminuent considérablement, passant de 13 720 m² en 1819 à 4 270 m² en 1863 (Tableau 2 p.49), elles témoignent d'un recul de l'activité céréalière. Ce mouvement est corroboré par la démolition de trois des quatre moulins à farine et à vent de La Garde-Freinet : le premier avant 1830 (parcelle 33) et les deux suivants (parcelles 55 et 56, hors figures) en 1840. Ainsi, face à la difficulté de cultiver du blé dans le territoire de la commune, la population se tourne massivement vers un approvisionnement extérieur.

Parallèlement, les essarts se multiplient et leur superficie passe de 39 105 m² en 1819 à 64 930 m² en 1863. Nous reviendrons plus loin sur l'explication de ce constat.

Les parcelles 1 et 7 sont les témoins de l'agrandissement du village. Le XIX^e siècle est, dans le monde occidental, une période de forte croissance démographique. La commune de La Garde-Freinet voit sa population passer de 1 797 habitants en 1806 à 2 687 en 1872. Cette pression démographique se manifeste ici par la construction de nouvelles habitations. Entre 1838 et 1852, 12 maisons sont construites sur la parcelle 7. Sur la parcelle 1, 10 nouvelles habitations sont édifiées entre 1859 et 1877. La commune récupère également une portion de ces deux parcelles pour construire une nouvelle route, élargissant l'ancienne voirie. Les espaces non construits sont toutefois maintenus en prés.

Malgré la diminution des étendues vouées à l'élevage, les deux bergeries déjà présentes au début du siècle sont conservées. On suppose que les essarts offrent également quelques possibilités de pâture, peut-être suffisantes pour maintenir l'activité pastorale. La vigne connaît un essor important, elle est plantée sur les parcelles 14, 15, 17 et 18.

Parcelles	Superficie en m ²	Classes	Propriétaires et professions
Terres Labourables : 13 720 m ²			
2	2 730	1	Famille Courchet
9	925	?	Jacques Amic, avocat
16	1 540	2	Serret, puis frères Amic (notaires et médecin)
18	8 525	2	Serret, puis famille Béal
Essarts : 39 105 m ²			
23bis	2 195	1	Jean-Louis Ribaud, puis Charles Courchet, juge de paix
30	1 300	2	Famille Courchet
34	1 400	2	F. Colle
36	26 990	1	F. Colle
40	2 580	1	F. Colle
45	4 640	1	F. Colle

Tableau 1.
Tableau récapitulatif des parcelles céréalières environnant l'aire des moulins en 1819.

Parcelles	Superficie en m ²	Classes	Propriétaires et professions
Terres Labourables : 4 270 m ²			
2	2 730	1	Charles Courchet, juge de paix
16	1 540	2	Charles Bruno Colle, bouchonnier
Essarts : 64 390 m ²			
13	11 810	1	Charles Bruno Colle, bouchonnier
20	7 675	1	Jean-François Béal
21	5 800	2	Jean-François Béal
23bis	2 195	1	Charles Courchet, juge de paix
30	1 300	2	Charles Courchet, juge de paix
34	1 400	2	Charles Bruno Colle, bouchonnier
36	26 990	1	Charles Bruno Colle, bouchonnier
40	2 580	1	Charles Bruno Colle, bouchonnier
45	4 640	1	Charles Bruno Colle, bouchonnier

Tableau 2.
Tableau récapitulatif des parcelles céréalières environnant l'aire des Moulins en 1863.

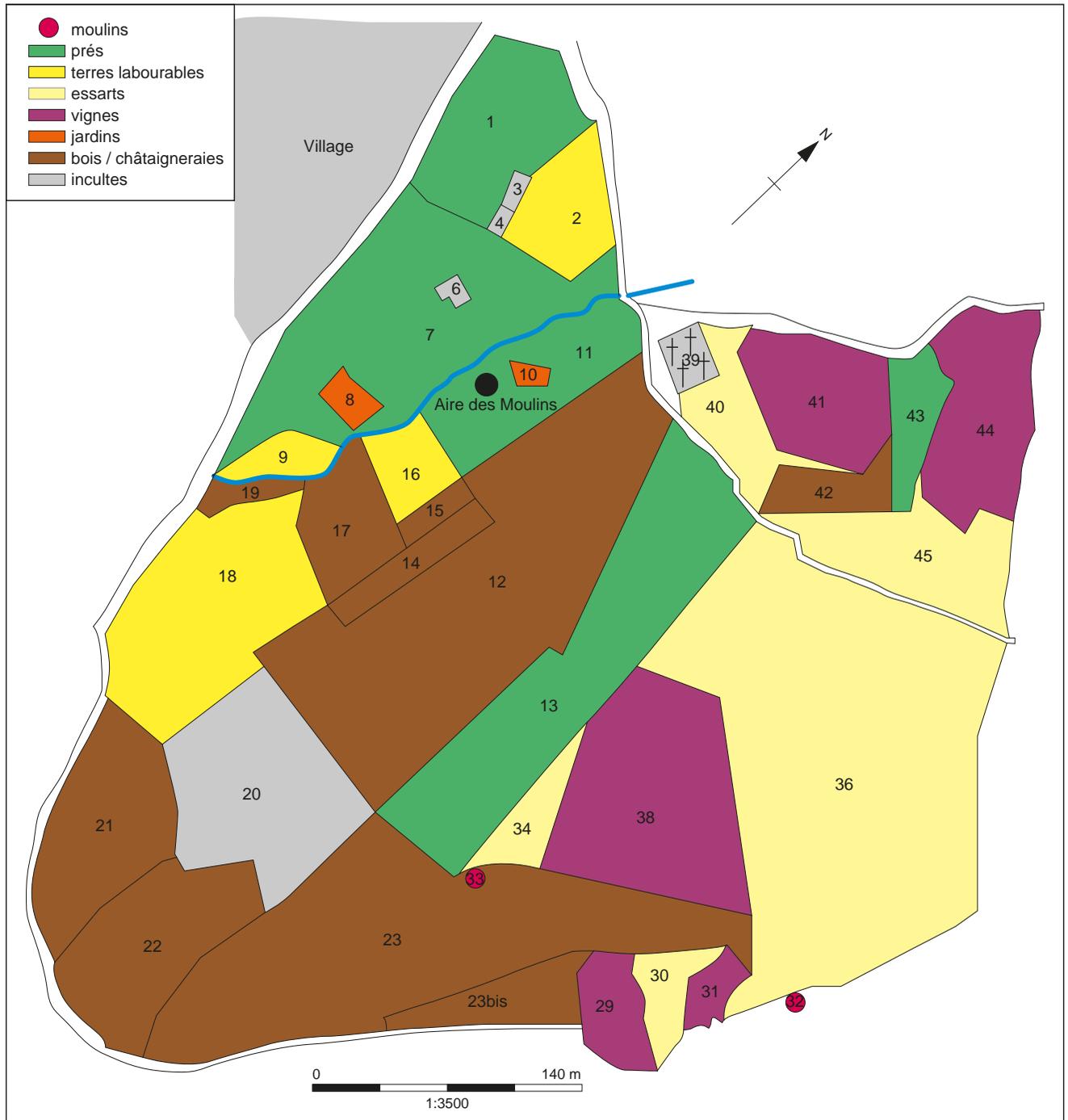


Figure 3.
Plan des parcelles environnant l'aire des Moulins avec leur nature, d'après le plan cadastral napoléonien (1819).
 Source : A.D. Var, 3 PP 063 08, DAO M. Touma, données topographiques : R. Ker.

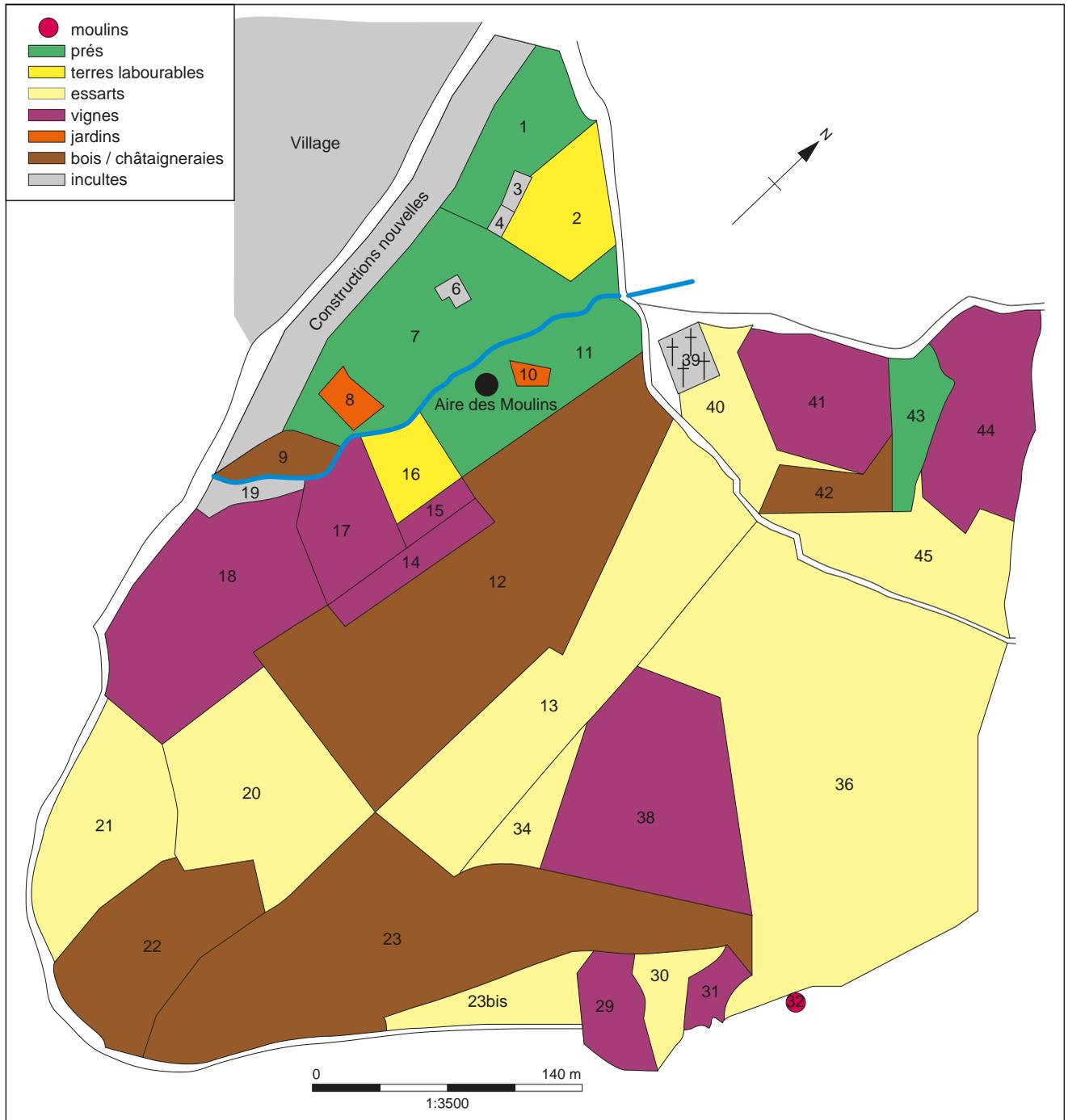


Figure 4.
Plan des parcelles environnant l'aire des Moulins avec leur nature, d'après le plan cadastral napoléonien (1863).
 Source : A.D. Var, 3 PP 063 08, DAO M. Touma, données topographiques : R. Ker.

L'industrie du bouchon marque également une forte progression. Deux fabriques sont installées sur les parcelles 1 et 3. Le bouchonnier Charles Bruno Colle devient en quelques années le principal propriétaire du quartier des Moulins, par héritage (parcelles 34 à 36 et 40 à 45) et par achat aux petits propriétaires ou aux frères Amic, qui lui vendent toutes leurs possessions dans le secteur. Il détient alors les parcelles 5 à 16, et 32 à 45 (à l'exception du cimetière sur la parcelle 39). Il fait également construire des maisons sur les parcelles 1 et 7. La nature de ses propriétés est très diversifiée. Parmi elles, on trouve quatre vignes (14, 15, 41 et 44), deux parcelles de châtaigniers (12 et 42), une seule de bois liège (9) et une forte proportion d'essarts : cinq parcelles (13, 34, 36, 40 et 45). Or, on l'a vu, l'activité céréalière est en plein recul. Les efforts consentis pour cultiver les terres marginales des essarts sont compréhensibles lorsque la communauté essaie d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Mais ce n'est plus le cas au XIX^e siècle. Ainsi, la multiplication des essarts n'est pas une tentative de maintenir une production céréalière précaire, mais le témoin d'un basculement d'activité. Les essarts sont souvent plantés de chênes-lièges épars, qui s'accommodent de ces terres pauvres. En revanche, leur croissance est longue et la première exploitation n'intervient pas avant environ 25 ans. Il s'agit alors de liège, dit mâle, et impropre à la fabrication de bouchons. Les récoltes suivantes ont lieu tous les 9 ans pour le liège femelle, convenable pour l'industrie du bouchon. Ainsi, dans le courant du XIX^e siècle, les essarts ont complètement perdu leur fonction céréalière et abritent une double activité : récolte du liège et pâture pour les bêtes²³.

... *Et ses conséquences sur l'aire des Moulins*

L'étude de l'évolution de l'environnement du quartier des Moulins permet de proposer quelques hypothèses quant à l'histoire de l'aire, malgré le manque de sources écrites à son sujet.

Le regroupement, entre 1819 et 1825, de la terre labourable (16) et du pré voisin (11) dans le même domaine représente une première condition favorable à la construction de l'aire des Moulins. La diminution de l'activité céréalière est nettement marquée par l'arrêt d'activités de trois des quatre moulins à farine et à vent de la commune, entre 1830 et 1840 au plus tard. Ainsi, le créneau chronologique pendant lequel l'aire a pu être installée se resserre autour des années 1820. Cette hypothèse contribue à expliquer pourquoi, à partir de cette date, l'aire (11) et la terre labourable (16) ne sont pas séparées, malgré les multiples transactions dont elles font l'objet à partir de l'extrême fin du XIX^e siècle. À peine construite, l'aire voit son utilisation déjà réduite.

Notons, cependant, que les propriétaires successifs de l'aire possédaient le plus souvent d'autres terres labourables dans d'autres quartiers de la commune. Il est possible qu'ils aient fait dépiquer les récoltes de ces possessions plus lointaines sur l'aire des Moulins. Toutefois, l'accessibilité difficile de l'aire ne plaide pas en faveur de cette hypothèse. Ainsi, l'aire des Moulins sert a minima au dépiquage des récoltes de la parcelle 16.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Charles Bruno Colle, bien que bouchonnier, se trouve être, en quelque sorte, le garant du maintien, même fragile, de la culture des

23. Juillard (E.), Heurs et malheurs d'une forêt méditerranéenne, le massif des Maures, *Forêt méditerranéenne*, t. IV, n°1, 1984, p. 53-56.

blés dans le quartier des Moulins. Il est en effet propriétaire de la parcelle 16, toujours emblavée, de la parcelle 11, accueillant l'aire de dépiquage et du dernier moulin à farine et à vent du territoire de la commune. L'aire a donc probablement continué à être utilisée, même de manière réduite, tant que la parcelle voisine a été semée en céréales et que la mécanisation ne l'a pas condamnée à l'abandon. Les premières batteuses mécaniques apparaissent dans le dernier quart du XIX^e siècle. Toutefois, la mécanisation dans les campagnes provençales ne progresse que lentement dans l'entre-deux-guerres. La moissonneuse-batteuse s'impose à peu près partout en France après la Seconde Guerre mondiale.

Or, en 1926, la parcelle 16 est toujours qualifiée de terre de labour. On ignore quand elle a changé de nature. Son emplacement sur le versant d'une colline ne favorise pas l'utilisation de machines. On peut donc légitimement supposer que l'aire a été utilisée jusque pendant l'entre-deux-guerres. Il est envisageable que la mécanisation, provoquant une réorganisation de la production céréalière et des marchés, ait d'abord entraîné l'abandon de la parcelle 16 comme terre labourable. Désormais, l'aire des Moulins est inutile. Elle a donc connu une utilisation réduite, certes, mais qui semble avoir duré un peu plus d'un siècle. Sur les plans cadastraux de 1963²⁴, les parcelles ont été totalement remembrées et, à l'emplacement des anciennes parcelles 11 et 16 se trouvent désormais des landes. Un minuscule cercle sur la parcelle 747 pourrait figurer l'aire qui était peut-être toujours visible dans le paysage. Il est singulier de constater que l'unique document cadastral, où l'aire apparaît, est postérieur à son abandon.

Conclusion

L'aire de dépiquage des Moulins correspond à un modèle bien connu, grâce à quelques caractéristiques courantes : sa forme circulaire typique induite par la rotation des animaux ; son dallage, un mode de construction fréquent dans les régions montagneuses méditerranéennes, et à La Garde-Freinet en particulier ; son caractère privé associé à ses dimensions modestes. Elle offre aussi quelques particularités : sa position dans une zone où les terres céréalières ne représentent pas la majorité des parcelles et sa proximité des moulins.

Sa construction aurait eu lieu dans les années 1820. Son utilisation peut avoir duré environ un siècle, avant que la mécanisation de l'agriculture n'y mette fin. Elle est le témoin du recul et de l'abandon progressif de l'agriculture céréalière au profit de celle de la vigne et de l'exploitation des chênes-lièges pour l'industrie du bouchon. Les modifications dans l'environnement proche de l'aire ont été étudiées sur une quarantaine de parcelles. Elles appartiennent toutefois à un mouvement qui semble bien plus large. Le récent nettoyage de l'aire de Val d'Aubert promet de nouvelles données sur le sujet.

Freinet, pays des Maures ■ n° 11 ■ 2014-2015

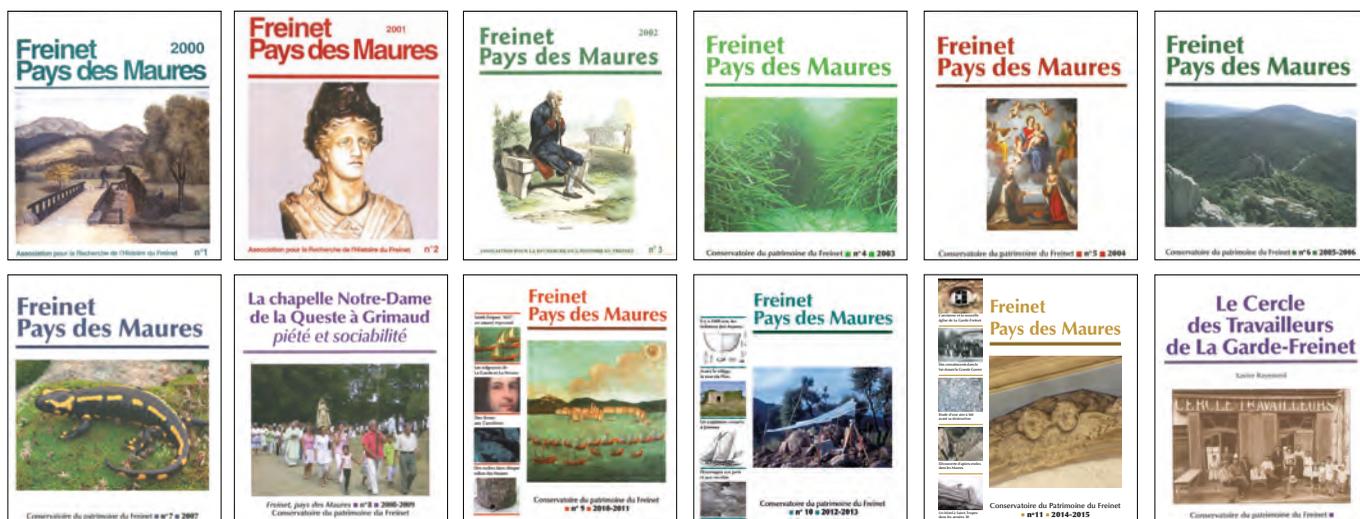
L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet.

Les Varois durant la Grande Guerre : l'œuvre d'Assistance aux Convalescents Militaires (ACM).

L'aire de dépiquage des Moulins (La Garde-Freinet, Var).

Deux nouveaux apiers enclos dans les Maures.

Le *Latitude* 43.



Conservatoire du Patrimoine du Freinet
Chapelle Saint-Jean, 83680 La Garde-Freinet,

Tél. 04 94 43 08 57 - Fax 09 70 06 50 07

e-mail : cpatfreinet@orange.fr

www.conservatoiredufreinet.org

